



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

CONSEILLERS EN FONCTION	CONSEILLERS PRESENTS	PROCURATIONS	CONSEILLERS ABSENTS
29	17	05	12

Séance du 17 juin 2024 sous la présidence de Monsieur Laurent KLEINHENTZ, Maire. Convocation du 11 juin 2024.

PRESENTS : Mmes TUSCHL - ADAMY - HARRATH - RUSSELLO - IDIZ - ANANICZ - FRANGIAMORE - BECKENDORF.

MM. KLEINHENTZ - USAI - BERBAZE - SATILMIS - OURIAGHLI - RAHAOUI - BAHFIR - MILIOTO - ANANICZ.

PROCURATIONS : Mmes MANGIONE - PIESTA - MM. KLASSEN - BOUMEKIK - ESTRADA qui ont donné procuration respectivement à MM. USAI - ANANICZ - KLEINHENTZ - SATILMIS - BAHFIR.

ABSENTS EXCUSES : Mmes KHOUMRI - KERMAOUI - M. PODBOROCZYNSKI.

ABSENTS : Mmes YILDIRIM - CHEBLI - MM. ELHADI - LA LEGGIA.

12 - Demande de subvention exceptionnelle de l'amicale de la musique municipale

Rapporteur : Mauro USAI

Exposé des motifs :

L'Amicale de la musique municipale sollicite une subvention exceptionnelle de 1 100 € pour l'organisation du 65^{ème} anniversaire de l'association ainsi que pour l'organisation de la fête de la musique le 15 juin prochain à l'espace Prévert.

Dans sa réunion du 10 juin dernier, la commission des associations culturelles... a émis un avis favorable au versement de cette subvention.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après discussion, le conseil municipal:

- donne son accord au versement d'une subvention pour l'organisation des 2 manifestations précitées.

Décision adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire
Laurent KLEINHENTZ

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr »